

MAIRIE DE
CERVEN S



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté municipal
N°2022/63

COMMUNE DE CERVEN S
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le 12/09/2022

ID : 074-217400530-20220830-A202208_63-AI

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MME
CORALIE DÉCOMBARD TROISIEME ADJOINTE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CERVEN S,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints et du tableau du Conseil Municipal dressés le 25 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du Maire n°2020-06 du 26 mai 2020 ;

Vu la démission de la 2ème adjointe acceptée par M. le sous-préfet en date du 16/08/2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-39 du 30/08/2022,

Vu le nouveau tableau du conseil municipal ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il convient de donner délégation de fonctions aux adjoints ;

ARRETE

ARTICLE 1ER

L'arrêté du maire, n°2020-06 du 26 mai 2020 EST ABROGÉ et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2

A compter du 30 août 2022, il est donné délégation à **Madame Coralie DECOMBARD, 3ème adjointe**, chargée des domaines suivants :

- ◆ Bibliothèque
- ◆ Affaires scolaires et politique associative
- ◆ Gestion des bâtiments communaux
- ◆ Environnement en matière de transition écologique
- ◆ Services de restauration scolaire et de garderie périscolaire
- ◆ Festivités

Pour lesquels elle exercera les fonctions suivantes :

- Gestion du fonctionnement de la bibliothèque municipale
- Responsable et suivi :
 - o de l'organisation du travail de l'assistante qualifiée de la bibliothèque municipale en lien avec les bénévoles de cette structure (suivi relationnel, planning de travail, mise en place de procédure de communication avec les élus, définition)
 - o des relations avec les associations communales
 - Représentante communale au conseil d'administration du Foyer Rural
 - o des bâtiments communaux (matériel, travaux, entretien, relevé de compteurs)
 - o des équipements communaux (jeux, installations sportives)
 - o des ventes au déballage (occupation du domaine public)
 - o des chantiers liés aux bâtiments
 - o de l'environnement en matière de transition écologique au niveau communal et intercommunal (circuits courts/ alimentation de proximité/ressources énergétiques)
- Suivi des affaires scolaires
 - o Représenter de la commune au sein des conseils des écoles maternelle et élémentaire
 - o Représenter la commune auprès des collèges et des lycées ;

Arrêté du Maire :
Délégations de fonction et de signature 3^{ème} adjt
N°2022/63

- Contrôle et gestion administrative
 - o du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire
 - o des prêts de salles communales et des planning de location
 - o de l'organisation des manifestations communales
- Responsable de l'organisation et du suivi :
 - o du travail des agents affectés au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire et à l'entretien des bâtiments (suivi relationnel, planning de travail, mise en place de procédure de communication avec les élus, définition et évolution des postes de travail).
- Référente pour « Thonon Agglomération » au nom de la commune de Cervens pour les domaines dans lesquels elle exerce les fonctions déléguées ;
- Représentation du Maire aux commissions communales dans les domaines qui lui sont délégués ;

ARTICLE 2 -

Il est donné délégation de signature à Mme Coralie DÉCOMBARD, 4^{ème} adjointe au Maire, dans les fonctions qui lui ont été déléguées pour signer :

- les courriers adressés aux administrés,
- les convocations aux commissions
- les autorisations nécessaires au fonctionnement des services.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'art. 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 3 -

Pour l'exercice de ces délégations, Mme Coralie DÉCOMBARD respectera le formalisme suivant :
« pour le Maire et par délégation, l'adjoint (nature de la délégation) »
(nom, prénom)

ARTICLE 4 -

Mme Coralie DÉCOMBARD est informée des fonctions qui lui sont déléguées.

ARTICLE 5 -

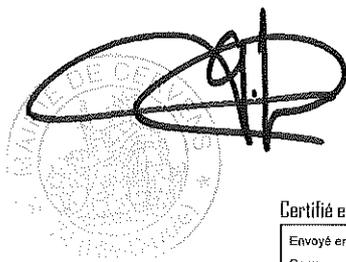
Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le Préfet ;
- La responsable de la Trésorerie de Thonon les Bains ;
- Et notifié à l'intéressé(e).

Fait à Cervens le 30 août 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gil THOMAS

Notifié le **14 SEP, 2022**
Coralie DÉCOMBARD, 3^{ème} adjointe



Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le 12/09/2022
ID : 074-217400530-20220830-A202208_63-AI

Le Maire Gil THOMAS

